

Doctorat ou classe prépa ?

Par **Callisto**, le **17/07/2013** à **14:51**

Bonjour à tous,

Je viens d'obtenir un Master 2 en Droit pénal & sciences criminelles, parcours recherche, et je dois maintenant faire un choix quant à mon avenir.

Je dois choisir entre intégrer une classe préparatoire, non diplômante, pour préparer le concours de l'ENM ou bien opter pour la rédaction d'une thèse. S'agissant du Doctorat, j'ai déjà rédigé un projet de thèse et un contrat doctoral m'a été attribué.

J'ai beaucoup de difficulté à choisir entre les deux voies notamment parce que je n'ai pas pour ambition de devenir Professeur de Droit mais préférerais exercer le métier de magistrat ou d'avocat. Sous cet angle, la thèse n'est donc pas un passage obligé pour ce que je souhaite faire plus tard mais représente une réelle opportunité que j'aurais beaucoup de mal à refuser et un enrichissement intellectuel incomparable.

Ma principale crainte est d'intégrer la classe prépa et ne pas réussir le concours, auquel cas je regretterais de ne pas avoir opter pour le Doctorat!

Bref, je n'arrive pas du tout à me décider! Je passe mon temps à changer d'avis. J'aimerais donc avoir les conseils et avis de personnes plus avancées que moi qui sont déjà passées par la préparation du concours de l'ENM ou par la rédaction d'une thèse même si tout autre conseil ou avis sera également le bienvenu.

Merci beaucoup par avance :-)

Par **Callisto**, le **06/08/2013** à **20:37**

Je n'ai plus que quelques jours pour choisir.
Personne n'a d'avis ou de conseil ?

Par **Jay68360**, le **07/08/2013** à **02:53**

Bonsoir,

je vous conseillerais de poursuivre et de faire votre thèse, il existe pour le moment une passerelle qui permet aux docteurs en droit d'accéder directement aux CRFPA (troisième alinéa de l'article 12-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée par la loi du 11 février 2004),

vous pourrez toujours ensuite suivre cette classe préparatoire pour tenter l'ENM, et si malheureusement vous n'êtes pas admise, vous pourrez suivre votre deuxième idée en devenant avocate.

Bon courage pour la suite.

Par **bulle**, le **07/08/2013** à **07:41**

Bonjour,

Pour ma part, je pense que la thèse est inutile si vous ne souhaitez pas vous orienter vers la profession de professeur.

Il faut savoir prendre des risques pour avoir ce que l'on veut. Certes si vous passez l'ENM et que vous ne l'avez pas vous regretterez de ne pas avoir été en thèse. Cependant, ce ne sera pas du tout le cas si vous l'avez.

Ensuite, vous pouvez vous inscrire pour passer l'ENM et aussi le CRFPA puisque les matières se recoupent et que vous êtes intéressé par la profession d'avocat et celle de magistrat. Cela doublera vos possibilités d'exercer un des métiers qui vous plait.

Pour moi la thèse c'est la sécurité, certes mais est ce vraiment cela que vous voulez faire?

L'envie de devenir magistrat ou avocat n'est-elle pas plus grande?

Par **Yn**, le **07/08/2013** à **15:56**

Il faut réfléchir concrètement à ton projet professionnel. Ceci dit, si tu optes pour la préparation de l'ENM, il est bien dommage que tu aies obtenu une bourse doctorale car c'est une chance inestimable, beaucoup de thésards souhaitant en avoir une.

Par **Callisto**, le **07/08/2013** à **21:42**

Je vous remercie sincèrement pour vos réponses :-)

Pour le moment, mon projet professionnel est de devenir avocat ou magistrat donc, comme le dit Bulle, la thèse est "inutile" dans le sens où elle ne me sert en rien pour mon objectif professionnel. De plus, si j'opte pour la rédaction d'une thèse, je ne pourrai plus me présenter au premier concours d'entrée à l'ENM parce que j'aurai plus de 31 ans. Si je me place sur ce que j'ai envie de faire, j'ai autant envie de rédiger une thèse que de devenir avocat ou magistrat. La rédaction d'une thèse m'attire même si beaucoup de personnes me mettent en garde sur la difficulté que cela représente. J'ai bien conscience que c'est "une chance inestimable" d'avoir eu un contrat doctoral et c'est pour cela que j'ai autant de mal à le refuser. Bref, j'ai l'impression que la thèse ne s'inscrit pas dans mon projet professionnel mais c'est une opportunité à laquelle j'ai du mal à renoncer.

Par **Callisto**, le **16/08/2013** à **14:09**

Bonjour,

Pour info, j'ai choisi me consacrer à la préparation de l'ENM et du CRFPA. Le contrat doctoral représentait une réelle opportunité mais ne correspondait pas à mon projet professionnel.

Merci pour vos avis :-)

Par **bulle**, le **16/08/2013** à **18:53**

Bonjour,

Bonne chance dans votre préparation aux concours alors.